



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le mardi 9 septembre 2025 à 19h00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, ainsi que trois (3) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Contrat d'éclairage au parc canin
3. Demande de changement - Réhabilitation du rang Kempt
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette, à 19h00.

25-09-198 2. Contrat d'éclairage au parc canin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a aménagé un parc canin en 2017;

CONSIDÉRANT QUE cet espace ne dispose d'aucune installation d'éclairage et que le parc est ouvert jusqu'à 22h;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été reçues afin d'éclairer le parc canin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut un éclairage alimenté par l'énergie solaire;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues par la Municipalité;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre octroie le contrat d'installation de l'éclairage du parc canin à l'entreprise Ad-Tech pour un montant de 10 370,75 \$, taxes incluses.

Le conseiller Florent Raymond demande le vote.

Conseiller (ère)	Pour	Contre
Stéphane Vézina	X	
Anne-Sylvie Forney	X	
Florent Raymond		X
Marie-Eve Denicourt	X	
Jean-François Berthiaume	X	

4 votes POUR et 1 vote CONTRE

Adoptée à majorité

25-09-199 3. Demande de changement - Réhabilitation du rang Kempt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a octroyé un contrat pour la réhabilitation du rang Kempt;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion de démarrage, des changements au contrat initial ont été demandés;

CONSIDÉRANT QUE la première proposition de changement concerne le changement d'enrobé bitumineux au-dessus des sections de ponceaux pour un ajout d'un montant de 18 315 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième proposition de changement concerne le retrait de certains travaux sur les accotements pour un crédit d'un montant de 7 104 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la troisième proposition de changement concerne le retrait des travaux de changement d'un ponceau pour un crédit d'un montant de 7 300,77 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la réception de trois propositions de changement produites par l'entrepreneur et approuvées par la firme d'ingénierie responsable de la surveillance de chantier;

Il est proposé par Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre accepte les trois propositions de changement pour les travaux de réhabilitation du rang Kempt pour un montant total de 3 910,23 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4. Période de questions

Une (1) question est posée aux membres du conseil.

25-09-200 5. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Stéophane Vézina et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h13.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire